République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2026-84
Portant règlementation de la circulation
entre le 3 et le 7 août 2026
pour des travaux de modification de branchement complet souterrain Enedis
au 1 rue du Renard,
Effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de modification de branchement - branchement complet souterrain Enedis vont être effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY, entre le 3 et le 7 août 2026, 1 rue du Renard et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1er : dans le cadre des travaux de modification de branchement - branchement complet souterrain Enedis qui vont être effectués par l'entreprise ENSIO Clamart de DARDILLY, entre le 3 et le 7 août 2026, 1 rue du Renard, la circulation sauf riverains et le stationnement seront interdits sur 2 journées pendant la période des travaux. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Christelle LE VAGUERESE de l'entreprise ENSIO Clamart de Dardilly
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 24 juillet 2026,
Le Maire
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le 29 JUIL. 2026
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.